



PLAN D'AFFECTATION COMMUNAL TERRITOIRE COMMUNAL

APPROUVÉ PAR LA MUNICIPALITÉ SOUMIS À L'ENQUÊTE PUBLIQUE

en séance du du au

Le Syndic: La Secrétaire: Le Syndic: La Secrétaire:

ADOPTÉ PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL APPROUVÉ PAR LE DÉPARTEMENT COMPÉTENT

dans la séance du Lausanne, le

La Présidente: La Secrétaire: La Cheffe de Département

ENTRÉE EN VIGUEUR LE

FISCHER MONTAVON + ASSOCIÉS ARCHITECTES URBANISTES SA YVERDON-LES-BAINS
Base cadastrale du 29 mars 2023 certifiée conforme selon art. 15 RLAT par NPPR Ingénieurs et Géomètres SA (Moudon), le _____
Le Géomètre breveté: version enquête publique 03 avril 2023 Yverdon-les-Bains

RESTRICTIONS DE DROIT PUBLIC RELEVANT DE LA PROCÉDURE LATC

--- Périmètre du plan d'affectation communal (PA légalisés et zone d'activités économiques exclus)

Zones d'affectation

- Zone de desserte A 15 LAT
- Zone agricole 16 LAT
- Zone agricole protégée 16 LAT
- Zone des eaux 17 LAT
- Zone de desserte B 18 LAT
- Aire forestière 18 LAT
- Zones à bâtir 15 LAT (voir plan "Centre de localité" au 1:2'000)

Contenus superposés

Espace réservé aux eaux selon OEaux (ERE) pour une consultation plus précise, se référer au plan de l'ERE annexé au rapport selon l'art. 47 OAT

Espace réservé aux eaux (ERE)

RESTRICTIONS DE DROIT PUBLIC RELEVANT DE PROCÉDURES LIÉES À CELLE DE LA LATC

Limites forestières statiques

- Lisière forestière selon constatation du 13.03.1998 - art. 13 al. 1 LFo
- Lisière forestière à titre indicatif - art. 1 RLVFo

ÉLÉMENTS RELEVANT D'AUTRES PROCÉDURES OU À TITRE INDICATIF

Patrimoine

- Régions archéologiques
- Sites UNESCO
- Sites UNESCO zone tampon
- Inventaire des voies de communication historique d'importance local avec substance
- Inventaire des voies de communication historique d'importance local sans substance

Milieus naturels

- Inventaire des monuments naturels et sites
- Échappée paysagère transversale

Mobilité

- Inventaire des chemins de randonnée pédestres

Divers

- Bâtiment existant non cadastré
- Coordonnées géographiques